



Bâle, le 28 mai 2019

Communiqué aux médias

Adaptation des prix des céréales fourragères bio

Lors de la table ronde des prix les représentants des producteurs, des fabricants d'aliments fourragers et des importateurs se sont mis d'accord pour une adaptation des prix de référence pour les céréales fourragères Bourgeon. Cette décision tient compte de la future évolution du marché. Le prix de l'orge et du triticale baisse de deux francs par déci-tonne et celui du blé fourrager d'un franc. Les prix de référence du soja et du lupin augmentent de cinq francs. Les prix de la féverole et de l'avoine restent les mêmes.

Les producteurs et les transformateurs se sont mis d'accord le 23 mai dans le cadre d'une table ronde des prix pour une adaptation des prix de référence payés à la production pour les céréales fourragères Bourgeon. Les conditions de prise en charge correspondent pour 2019 à celles de l'interprofession swiss granum.

L'offre indigène en céréales fourragères bio a continué d'augmenter ces dernières années grâce à l'arrivée de nouveaux producteurs et de nouvelles surfaces de grandes cultures. Malgré un été sec, les rendements ont dépassé les attentes en 2018. 28'109 tonnes de céréales de la récolte 2018 ont pu être prises en charge. Les quantités récoltées ont augmenté – parfois fortement – pour toutes les espèces de céréales fourragères. La proportion globale de marchandise suisse a atteint 68.6 pourcents.

Mesures décidées pour l'orge, l'avoine, le triticale et le seigle fourrager

Les mesures suivantes ont été décidées vu qu'un autoapprovisionnement complet se profile à l'horizon pour l'orge, l'avoine et le triticale: adaptation des prix aux conditions du marché, embargo de commercialisation à partir du 15 juillet 2019 pour l'orge, l'avoine, le triticale et le seigle fourrager Bourgeon importés, mais aussi restrictions de commercialisation pour l'orge, l'avoine, le triticale et le seigle fourrager de reconversion suisse à partir de la récolte 2019 avec une retenue sur le prix de référence. Le montant de ces retenues sera égal à la différence entre le prix conventionnel et le prix bio de référence, et il sera utilisé pour financer les déclassements en cas de surplus. S'il n'y a finalement pas de déclassements, la marchandise de reconversion sera en fin de compte payée au prix plein.

Encouragement du lupin et du soja fourrager

Les quantités produites de pois protéagineux et de féverole ont ces dernières années nettement amélioré l'approvisionnement en protéagineux du pays. Ce développement est surtout dû aux cultures associées (légumineuse à graine + céréale) qui ont fait leurs preuves dans la pratique. La culture des légumineuses à graines était jusqu'alors spécifiquement encouragée par Bio Suisse à l'aide de contributions d'encouragement. Le renforcement des directives du Cahier des charges pour l'alimentation des ruminants confèrera davantage d'importance à l'utilisation des légumineuses à graines à partir de 2020. Voilà pourquoi la branche a décidé de continuer d'encourager les légumineuses à graines – mais seulement pour les plus recherchées, le lupin et le soja fourrager, qui se voient attribuer une prime d'encouragement de 35.– Fr./dt au lieu de 20.– Fr./dt. Des quantités importantes de pois protéagineux et de féverole étant attendues, Bio Suisse ne verse plus de prime d'encouragement pour ces deux cultures.



Prix de référence 2019 pour les céréales fourragères Bourgeon

Le seigle fourrager a été cette année introduit dans le pool des céréales fourragères et doté d'un prix de référence de 76.– Fr./dt.

Céréales fourragères / Légumineuses à graines (en CHF/dt)	
Blé fourrager	86.00
Orge	78.00
Avoine	64.00
Triticale	79.00
Maïs grain	84.00
Pois protéagineux	85.00 + 3.00 de contribution compensatoire = total 88.00
Féverole	78.00
Lupin	94.00 + 35.00 de contribution d'encouragement = total 129.00
Soja fourrager	105.00 + 35.00 de contribution d'encouragement = total 140.00
Seigle fourrager	76.00
Cultures associées de légumineuses à graines et de céréales	Prix selon la moyenne pondérée des cultures associées

Retenues sur les céréales fourragères suisses

Une retenue de 1.– Fr./dt sera prélevée sur le prix de référence pour l'ensemble des céréales fourragères biologiques suisses. Cette retenue, qui a pour objectif de contribuer à l'encouragement de la production de légumineuses à graines biologiques suisses, sera prélevée par les centres collecteurs. En contrepartie, la retenue de 4.– Fr./t sur les céréales fourragères importées a été abrogée.

À partir de la récolte 2019, Bio Suisse transmet à swiss granum l'encaissement de ces contributions spécifiques liées à des produits. Ces contributions seront prélevées globalement auprès des premiers acheteurs pour être ensuite réparties par swiss granum entre les organisations bénéficiaires.

Céréales germées

Blé: 79.– Fr./dt (pour temps de chute inférieurs à 120 s: selon accord avec l'acheteur); seigle: 76.– Fr./dt (pour grandes quantités: selon accord avec l'acheteur); épeautre: 54.– Fr./dt (pour grandes quantités: selon accord avec l'acheteur).

Les prix et conditions de prises en charge actuels peuvent être consultés sur

<https://www.bioactualites.ch/marche-bio-reboume/marche-bio/marche-grandes-cultures-bio.html>

Informations supplémentaires

Lukas Inderfurth, Responsable de la communication de Bio Suisse,
tél. 061 204 66 25, lukas.inderfurth@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 7100 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et plus de 1000 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Le Bourgeon est durable car il offre à nos contemporains une bonne qualité de vie tout en préservant les ressources des générations futures. Ce faisant il remet en équilibre les intérêts de l'homme, de l'animal et de la nature. Et pour que cet équilibre puisse se maintenir durablement, des organismes indépendants contrôlent chaque année l'intégralité de la chaîne de création de valeur ajoutée. www.bio-suisse.ch